



## Pension alimentaire ET garde

Par **blanche neige**, le 12/11/2011 à 17:32

j'ai eu 3 enfants avec mon ex concubin nous ne sommes pas passés au tribunal mais j'ai la garde de mes enfants la semaine et lui les prend tous les week-end et ces grands-parents les prennent le mercredi il estime qu'il n'a pas à m'aider financièrement. A-t-il raison et sinon que dois-je faire? Je travaille et élève 5 enfants toute seule. Lui c'est marié et a eu un autre enfant. Nous habitons tous les deux le même village. C'est pour cette raison qu'il les prend tous les week-end, et les enfants ont 7,6 et 5 ans l'âge où ils ont besoin de leur père

Par **Domil**, le 12/11/2011 à 19:57

S'il n'y a eu aucun jugement, c'est que ce n'était pas votre conjoint, mais votre concubin.

C'est à vous de faire la requête au JAF pour établir la pension. Vous n'avez pas non plus l'obligation de lui laisser les enfants le WE ni le mercredi

Par **Claralea**, le 13/11/2011 à 00:09

[citation]il estime qu'il n'a pas à m'aider financièrement. [/citation]

Ah bon ! Il estime ne pas avoir à vous aider financièrement pour l'entretien de ses enfants !

[citation]A-t-il raison et sinon que dois-je faire?[/citation]

Il a évidemment tort, il faut que vous saisissiez le juge aux affaires familiales du domicile de vos enfants et que vous fassiez une demande de pension alimentaire pour les 3 enfants que vous avez en commun et établir un droit de visite et d'hébergement, très certainement un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires

[citation]Lui c'est marié et a eu un autre enfant.[/citation]

Ce qui veut dire que ça fait longtemps que vous assumez seule financièrement pour les enfants...

Je viens de voir votre pseudo "blanche neige", vous êtes aussi naïve qu'elle :)